

FORMULE A/18

Circonscription électorale de

Bureau principal de canton A

de

ELECTIONS PARLEMENTAIRES DU 26 MAI 2019

AVIS.

Le président du bureau principal de canton A informe les candidats pour les élections du Parlement qu'il recevra la désignation des témoins pour les bureaux de dépouillement A pour le Parlement le mardi 21 mai 2019 (5ème jour avant le scrutin) de 14 à 16 heures, à l'adresse suivante

Les candidats peuvent désigner au plus un témoin et un témoin suppléant, pour chacun des bureaux de dépouillement A.

Les candidats qui se présentent ensemble ne peuvent désigner qu'un témoin et un témoin suppléant par bureau.

Les témoins doivent être électeurs pour la Chambre dans la circonscription électorale pour la Chambre.

Les candidats peuvent être désignés comme témoins ou témoins suppléants.

Les candidats indiqueront le bureau de dépouillement où chaque témoin siégera pendant toute la durée des opérations. Ils en informeront eux-mêmes les témoins qu'ils auront désignés, au moyen d'une lettre signée par un candidat et contresignée par le Président du bureau principal de canton.

A, le 2019

Le Président du bureau principal de canton A